



# AVIS PUBLIC

**Est par les présentes donné** par la soussignée, France Bisson, directrice générale / Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

## AVIS DE MOTION

### RÈGLEMENT 148-2012

#### **DÉTERMINANT LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR PROTÉGER LES PUIITS ARTÉSIENS ET DE SURFACE**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Marie-Claude Lemieux qu'à une séance ultérieure, le Règlement no. 148-2012, déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité de Val-Alain et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

Donné à Val-Alain, le 8 février 2012.

France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 8 février 2012 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de qui, je donne ce certificat ce 8 février 2012.

Signée : \_\_\_\_\_  
France Bisson, Directrice générale / Secrétaire-trésorière



*MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN*

*1245, 2<sup>ème</sup> Rang  
Val-Alain (Québec) G0S 3H0*

*Téléphone : (418) 744-3222*

*Télécopieur : (418) 744-1330*

---